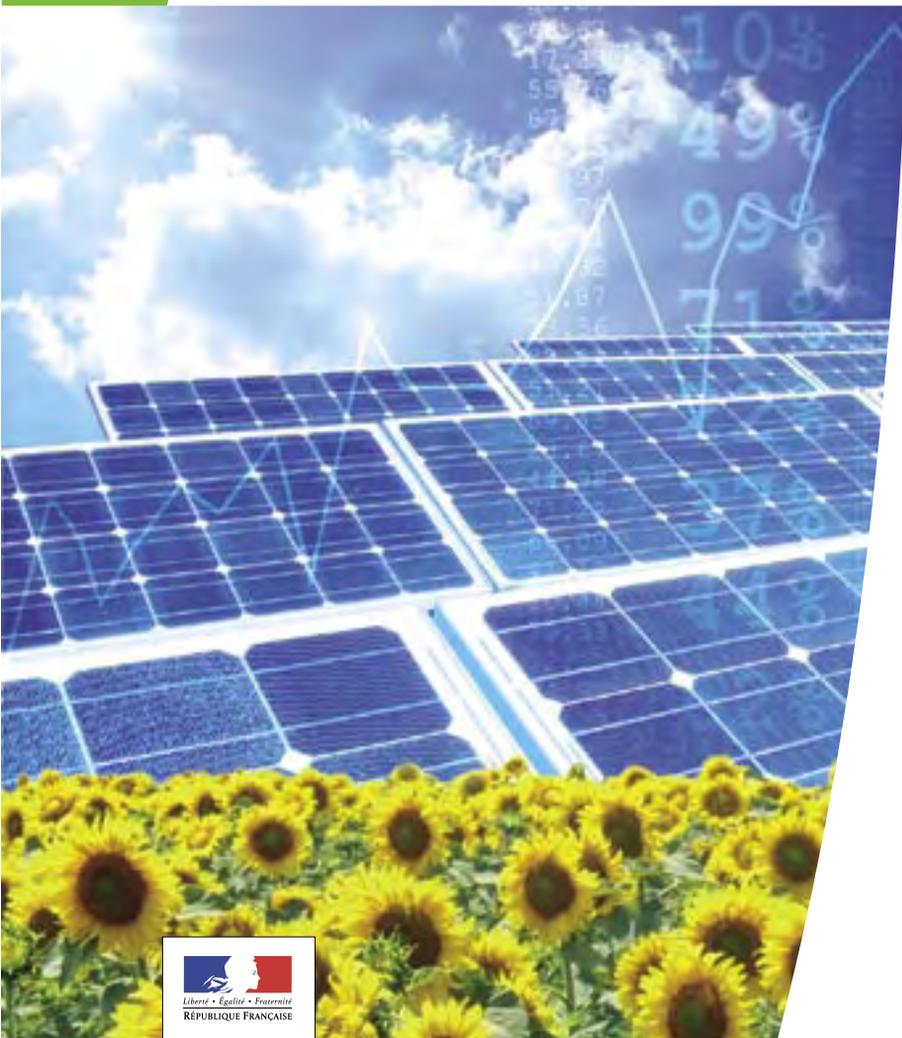


Repères

*Le rapport sur l'environnement 2010 :
quelques réponses du Grenelle
de l'environnement*

Juin
2010



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Service de l'observation
et des statistiques

Avant-propos



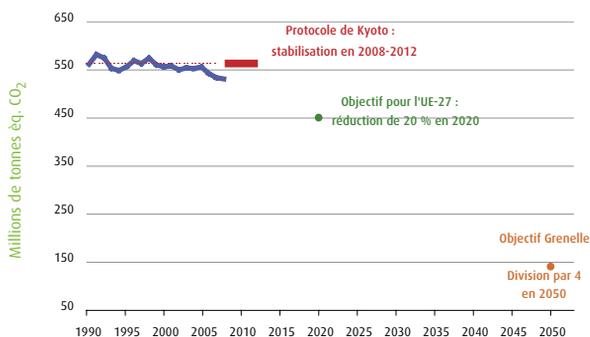
L'édition 2010 du **rapport sur l'environnement en France** fait, comme tous les quatre ans, un état des lieux de la situation et des pressions qui s'exercent sur notre milieu. Inspiré par les conclusions du Sommet de la Terre (1992), il répond à un engagement de la France en tant que signataire de la Convention d'Aarhus (1998) et à la directive européenne de 2003 sur l'accès à l'information environnementale.

Le rapport 2010 dresse un bilan de la situation de l'environnement en France, avant l'intervention du **Grenelle de l'environnement**. En effet, les statistiques disponibles aujourd'hui ne prennent pas en compte, en règle générale, les effets des mesures qui sont issues du Grenelle, qu'il paraît utile de replacer dans une perspective de long terme. Ce rapport nous permet ainsi de percevoir les héritages à gérer et les problèmes de fond que porte actuellement notre modèle de développement.

Ce numéro de la collection Repères a donc pour objectif de faire le lien entre quelques enjeux clés et quelques problèmes structurels qui ressortent de ce bilan et les engagements du Grenelle de l'environnement qui doivent permettre d'améliorer la situation. Dans certains cas, les premiers résultats peuvent être mesurés même si le recul manque, en règle générale, alors que la loi Grenelle 1 n'a été adoptée qu'en 2009 et que le projet de loi Grenelle 2 est en cours d'adoption par le Parlement.

Gaz à effet de serre : objectif « facteur 4 »

Émissions agrégées des six gaz à effet de serre



Source : SOeS d'après Citepa, inventaire CCNUCC, 2009 (Dom inclus).

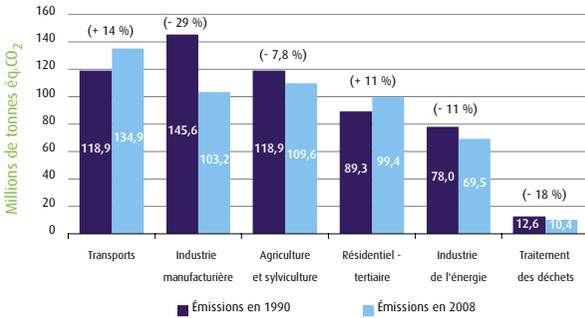
Les émissions de gaz à effet de serre au titre du Protocole de Kyoto ont globalement diminué de 6,4 % entre 1990 et 2008. Les dernières données obtenues pour 2009 tendent à montrer que la tendance de réduction des émissions se poursuit : de 2008 à 2009, les émissions de gaz à effet de serre de la France métropolitaine baissent d'environ 4 %.

L'objectif à long terme retenu par la loi d'orientation sur l'énergie de 2005 est de diviser par un **facteur 4** les émissions de 1990 d'ici 2050. L'Union européenne à 27 s'est engagée à réduire ses émissions de 20 % à l'horizon 2020.

Le Grenelle de l'environnement réaffirme cet objectif et favorise une production énergétique et une consommation peu riches en carbone, une meilleure efficacité énergétique dans le bâtiment, des modes de transports faiblement émetteurs de CO₂ et un urbanisme durable.

Gaz à effet de serre : les émissions

Les émissions de gaz à effet de serre par secteur



Notes : Dom inclus, hors UTCF ; (%) : évolution entre 1990 et 2008.

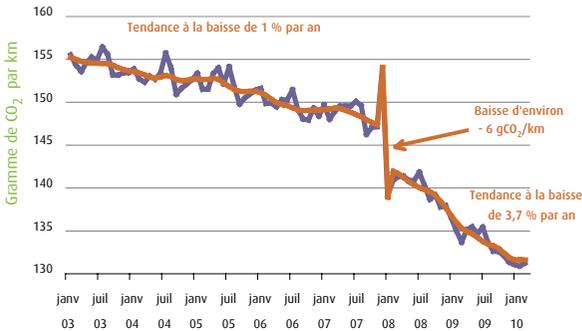
Source : Citepa, format CCNUCC, décembre 2009.

Dans ce contexte, le Grenelle de l'environnement a fait une priorité de la réduction des émissions du secteur des transports par un ensemble de mesures portant notamment sur le transfert modal vers des modes de transports peu émetteurs de gaz à effet de serre. L'annonce de la construction de nouvelles lignes à grande vitesse et de transports publics urbains participe à ce mouvement de fond. Ces mesures ne pourront cependant avoir d'effets mesurables que dans plusieurs années.

Tous les secteurs d'activité ne contribuent pas de la même manière à la bonne performance d'ensemble de l'économie française en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De 1990 à 2008, les émissions des **transports** sont en hausse d'environ 14 % et représentent à elles seules 26 % du total des émissions en 2008. Les émissions du secteur résidentiel-tertiaire ont par ailleurs augmenté de 11 %. Ces hausses ont été compensées par la baisse des émissions agricoles, et surtout industrielles.

Les émissions de CO₂ des véhicules neufs



Source : SOeS, fichier central des automobiles, 2010 (France métropole).

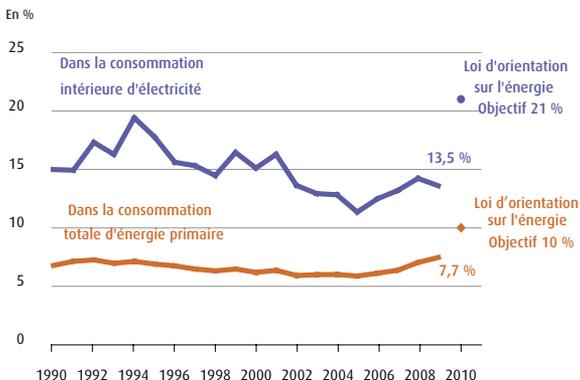
En 2009, les émissions de CO₂ chutent à 133,7 gCO₂/km, malgré une année exceptionnelle en termes de nombre d'immatriculations. Début 2010, les émissions reculent encore et sont en dessous de 131 gCO₂/km par véhicule neuf immatriculé.

Ainsi, outre la baisse immédiate du niveau début 2008, le bonus-malus écologique a permis une accélération de la tendance à la réduction, qui se situe depuis autour de - 3,7 % par an. Par contraste, entre 2003 et 2007, les émissions théoriques de CO₂ des voitures particulières neuves n'avaient reculé que d'environ 1 % par an, passant de 154,7 gCO₂/km en 2003 à 148,8 gCO₂/km en 2007.

À court terme, le recours à certains outils de politique publique a d'ores et déjà permis d'avoir des résultats visibles. Ainsi, l'introduction du dispositif de **bonus-malus écologique** sur l'achat des véhicules neufs par la loi de finances pour 2008 a conduit à une réduction immédiate d'environ 6 gCO₂/km des émissions des véhicules entre fin 2007 et début 2008, ainsi que l'accélération de la baisse des émissions kilométriques.

Énergies renouvelables : le développement

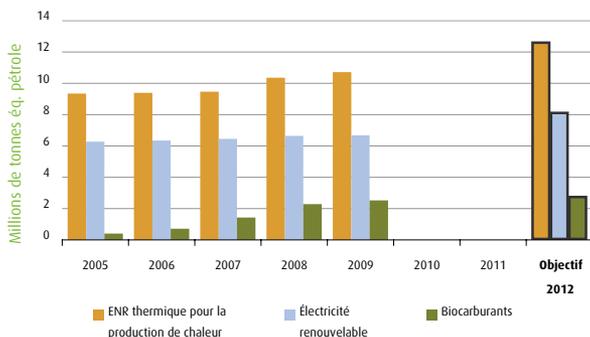
La part des énergies renouvelables



Source : SOeS, 2010 (Dom inclus).

La loi d'orientation sur l'énergie de 2005 a fixé pour 2010 des objectifs de 10 % pour la part des ENR dans la consommation totale d'énergie primaire et de 21 % pour la part des ENR dans la consommation intérieure d'électricité. En 2009, ces deux indicateurs atteignent respectivement 7,7 % et 13,5 %. La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne sur les ENR de 2009. En 2009, cet indicateur atteint 12,4 %.

La consommation finale d'énergie renouvelable et les objectifs 2012 du Grenelle de l'environnement



Source : SOeS, 2010 (Dom inclus).

Ainsi, par rapport aux objectifs fixés pour 2012, on peut estimer que 88 % de l'effort à fournir a déjà été réalisé pour les biocarburants, 21 % pour l'électricité renouvelable et 42 % pour les énergies renouvelables thermiques destinées à la production de chaleur. D'ici 2012, il reste à produire 3,7 Mtep supplémentaires dont 1,9 Mtep concerne les ENR thermiques, 1,5 Mtep la production d'électricité renouvelable et 0,3 Mtep les biocarburants.

C'est essentiellement la poursuite de l'effort sur l'éolien qui permettra d'atteindre l'objectif fixé en termes d'électricité renouvelable. S'agissant des ENR thermiques pour la production de chaleur, les progressions les plus importantes attendues concernent principalement les filières bois-énergie (+ 1 Mtep attendu) et les pompes à chaleur (+ 0,7 Mtep).

La lutte contre le changement climatique passe par le développement des **énergies renouvelables** (ENR), dont la production et la consommation ont commencé à progresser, après une phase de lente décroissance, à partir de 2005. Les mesures du Grenelle permettent de conforter cette évolution.

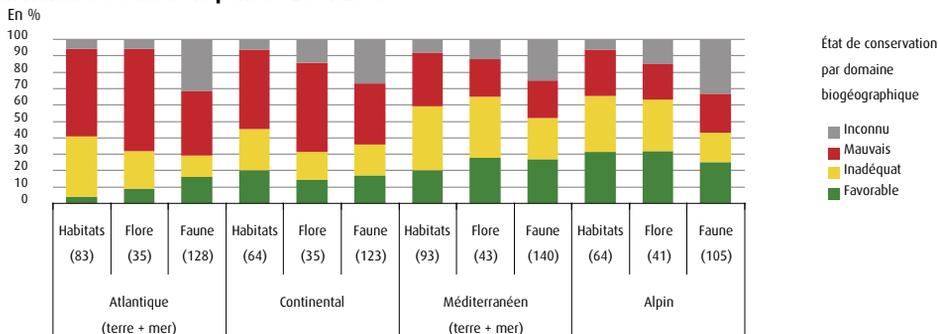
En 2009, la production d'énergie primaire renouvelable est de 20 Mtep en France métropolitaine. Elle est à plus de 70 % thermique et provient principalement de la biomasse : bois, déchets renouvelables, biocarburants et biogaz. L'électricité primaire renouvelable représente les 30 % restants et provient à 88 % de l'hydraulique et à 12 % de l'éolien, en forte progression, le photovoltaïque n'intervenant encore qu'à la marge.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un chemin critique a été défini afin d'atteindre les objectifs de long terme. Le but est de produire 23,6 Mtep d'énergie renouvelable d'ici 2012, soit une progression de 7,6 Mtep par rapport à 2005.

En utilisant le nouveau mode de comptage imposé par la directive européenne sur les ENR de 2009, on constate qu'un peu plus de la moitié du chemin a été parcourue sur la période 2005-2009, soit une progression de 3,9 Mtep sur quatre ans.

Protection de la biodiversité : un enjeu majeur

Évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire en France au cours de la période 2001-2006



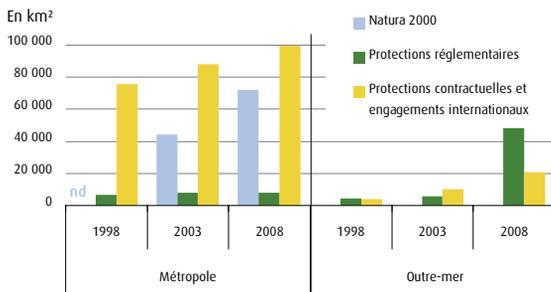
Note : entre parenthèses est indiqué le nombre d'évaluations d'habitats ou d'espèces réalisées (métropole).

Source : MNHN, 2009. Traitements : SOeS, 2009.

L'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une première évaluation couvrant la période 2001-2006 en parallèle de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000. Cette évaluation porte sur les six domaines biogéographiques concernant la France (atlantique terre et mer, continental, méditerranéen terre et mer ainsi qu'alpin).

Parmi les 131 habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire présents en France et évalués, les tourbières et les bas-marais, les dunes, les habitats côtiers et marins sont les plus affectés, avec une majorité d'habitats dans un état de conservation mauvais. La situation des 290 espèces évaluées en France est cohérente avec les résultats de l'évaluation des habitats.

Évolution des surfaces terrestres et marines des aires protégées en France entre 1998 et 2008



Notes : nd : non disponible. Hors Polynésie et Nouvelle-Calédonie. Natura 2000 est sans objet outre-mer. Valeurs au 1^{er} janvier.

Source : MNHN-RNF-FPNR. Traitements : SOeS, 2009.

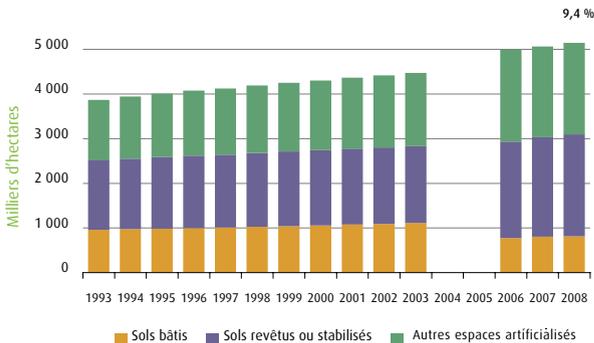
En 2008, la partie terrestre de ces sites couvre 1,26 % du territoire métropolitain. Suite au Grenelle, plusieurs réserves naturelles nationales ont été créées en métropole, comme par exemple en 2009 les réserves des coteaux de la Seine, de la plaine des Maures, et des dunes et marais d'Hourtin. Début 2010, la superficie totale des réserves naturelles nationales est d'environ 560 000 ha, dont 120 000 ha en mer. En outre-mer, le nombre des aires protégées réglementairement a doublé en dix ans, grâce notamment à la création de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et de deux parcs nationaux, dont le parc amazonien de Guyane. Suite à la loi Grenelle 1, l'objectif est de porter à 2 % la part du territoire doté d'une protection forte d'ici dix ans.

Le Grenelle de l'environnement a traité ce problème en prévoyant plusieurs mesures en faveur de la biodiversité. La constitution d'une **trame verte et bleue** de corridors écologiques, ainsi que la définition d'une stratégie ambitieuse de création d'**aires protégées** sont en particulier à souligner.

Entre 1998 et 2008, le nombre de sites ainsi protégés en métropole a crû de 32 %. Pour les seuls sites Natura 2000, on enregistre une progression de 75 512 à 108 264 ha entre juin 2008 et juillet 2009, soit une hausse de 43 % liée pour l'essentiel à un regain de protection en zone marine.

Occupation des sols : une artificialisation croissante

Les zones artificialisées



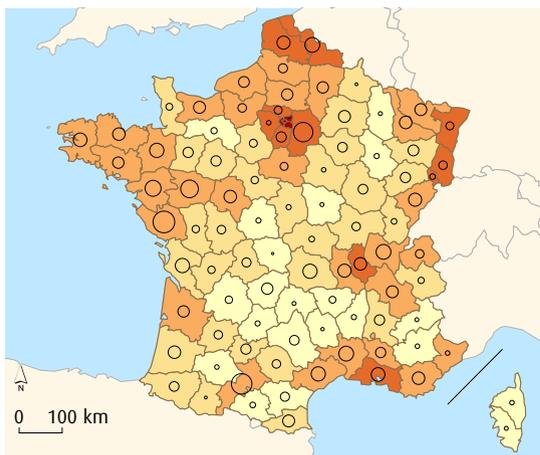
Les zones artificialisées atteignent 9,4 % du territoire en 2008, soit 5,1 millions d'hectares, ce qui représente environ 800 m² par habitant. Sur le total de ces surfaces, 16 % correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 44 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 40 % à d'autres espaces artificialisés (chantiers, jardins...).

Les **espaces artificialisés** s'accroissent d'environ 60 000 ha par an depuis 1993, aux dépens principalement des terres agricoles, mais aussi des milieux semi-naturels.

Note : France métropole ; rupture de série entre 2003 et 2006.

Source : Agreste, 2010.

Les surfaces artificialisées



Taux d'artificialisation en 2006 (%)

- Plus de 30
- Entre 10 et 30
- Entre 5 et 10
- Entre 2,5 et 5
- Moins de 2,5

Surface artificialisée entre 2000 et 2006 (ha)

- 3 800
- 890

Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006.

Face à cette pression constante, particulièrement sensible dans l'espace périurbain, le Grenelle de l'environnement a impulsé une profonde révision du code de l'urbanisme, pour que l'État et les collectivités territoriales puissent mieux maîtriser l'étalement urbain, via notamment des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Très variable au sein du territoire métropolitain, le taux d'artificialisation des sols est en effet fortement influencé par le contexte naturel et les pressions exercées par le développement économique et démographique local. De fait, la **territorialisation du Grenelle** apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur, une clé de réussite du processus engagé par l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités territoriales, ONG, employeurs et salariés).

Sigles :

- Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
- UTCf : Utilisation des terres, leurs changements et la forêt
- CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
- RNF : Réserves naturelles de France
- FPNR : Fédération des parcs naturels régionaux

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire 92055 La Défense cedex

Mél : diffusion.so.es.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

©Meeddm/CGDD/SOeS, 2010

ISSN : en cours - Dépôt légal : juin 2010

